



Ville de Schefferville

ORDONNANCE 2024-09-54

Objet : Contrat de travail de monsieur Reda Jean-Pierre

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43, a.8), la ministre des Affaires municipales peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

ATTENDU la recommandation de monsieur Pascal Breton, directeur des travaux publics par intérim, présentée dans le sommaire décisionnel annexé à la présente ordonnance,

EN CONSÉQUENCE, l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* :

Autorise madame Diane Cyr, greffière-trésorière et directrice générale par intérim à signer le contrat de travail à durée déterminée de monsieur Reda Jean-Pierre annexé à la présente ordonnance.

Adoptée à Québec le 10 septembre 2024.

jean dionne
jean dionne (Sep 10, 2024 17:28 EDT)

Jean Dionne, administrateur
Ville de Schefferville